

Compte-Rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 mai 2013.

Séance du vingt sept mai, L'an deux mil treize, à 20h30. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – FAYA Françoise – GAILLARD Bernard – VEYRET Gérard

Etaient représentés : CHEVAL Bénédicte – MICHEL Franck

Absent : VIEUX-MEILCHIOR Valérie – PIERROT Claudine – VALLIN Hugues

Absents excusés: VALLIN Hugues – CHEVAL Bénédicte – MICHEL Franck

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). WATRE Didier

DELIBERATIONS

2013-18 DECISION MODIFICATIVE N°1.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les frais concernant l'étude du Centre Village tranche ferme N°1 « étude de cadrage paysagère, urbaine, et architecturale et de pré-programmation des équipements publics du cœur du village ». Il convient de mettre en œuvre la tranche conditionnelle N°1 concernant le programme technique d'aménagement de la parcelle face à la Mairie.

Monsieur Didier WATRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres présents les virements de crédits nécessaires afin de régler la dépense suivante :

Diminution sur crédits ouverts : D2315 Immobilisation en cours	4 200.00€
Augmentation sur crédits ouverts : D203 Frais d'Etudes, rech. dev., insert°	4 200.00€

Les virements de crédits présentés ci-dessus sont votés à l'unanimité.

2013-19 RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT (7 avril 2010).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la convention Atesat. Après lecture de celle-ci, Madame le Maire demande l'autorisation de signer le renouvellement de cette convention.

Considérant que la commune est éligible à cette mission, le montant annuel, sera sur la base annuelle de : 113.58 €.

Ce montant forfaitaire sera revalorisé annuellement selon l'index d'ingénierie, dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002, et de l'évolution de la population de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande.

2013-20 AVENANT AU REGLEMENT DU COLUMBARIUM.(2012-37)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le règlement du columbarium par un avenant permettant de rajouter les modalités suivantes liées à l'écriture : en blanc avec caractères 'chancellery » à l'échelle 40 mm pour les majuscules et 20 mm pour les minuscules ; tout médaillon apposé sur la porte de la concession ne devra pas dépasser 6x100 mm ; aucun entourage ne sera admis.

2013-21 STATUTS DE LA NOUVELLE 3C2V

Madame le Maire donne lecture des statuts définitivement adoptés par la Communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors issue de l'adhésion des communes de St Quentin sur Isère, Montaud et la Rivière.

Mode de représentation des délégués pour 2014.

Madame le Maire rappelle qu'il existe actuellement 42 délégués et donne lecture de la proposition du nouveau mode de représentation des délégués pour 2014,

avec les règles de majorité qualifiée suivantes : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou 50% des communes représentant les deux tiers de la population (sans droit de veto de la commune principale) .

Le conseil communautaire du 10 avril 2013, à la majorité (38 voix pour et 2 abstentions) a donné sa position de principe sur la représentativité des communes pour les échéances de 2014 selon le principe suivant : 40 délégués répartis de manière proportionnelle au regard de la population puis correction pour les deux communes sans délégué et pour la commune de Vinay. La 3C2V a notifié cet avis aux communes membres.

2013-22 FOUR A PAIN :

Mme le Maire rappelle qu'une personne de la commune a donné un four à pain. Ce four a été démonté et sera reconstruit sur la propriété communale et classé d'intérêt public.

Madame le Maire propose de mandater un architecte pour établir les plans et pouvoir ainsi déposer un permis de construire.

Ce four se situera à proximité des ateliers communaux, et orienté sud. La superficie du projet est de 6X6M.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

2013-23 COMICE AGRICOLE :

Mme le Maire donne lecture du courrier du comice agricole du Sud Grésivaudan qui sollicite la Commune pour l'organisation de la Fête de l'Elevage. Une subvention exceptionnelle de 100 € a été votée.

QUESTIONS DIVERSES

Etat d'avancement des travaux restant à effectuer dans le nouveau cimetière.

Madame le Maire a sollicité une subvention auprès du Sénat, sur des fonds parlementaires afin de pouvoir mettre en œuvre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Après les questions diverses, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

Nicole DI MARIA

